



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2022-150

PUBLIÉ LE 25 MAI 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2022-05-24-00006 - ARRETE<sup>??</sup> Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission de sélection d appel à projets pour la création d Appartements de Coordination Thérapeutique dans les départements du Cher, de l Indre et du Loir-et-Cher en application des 2°, 3° et 4° du III de l article R. 313-1 du Code de l Action Sociale et des Familles.<sup>??</sup> (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-05-24-00006

## ARRETE

Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission de sélection d appel à projets pour la création d Appartements de Coordination Thérapeutique dans les départements du Cher, de l Indre et du Loir-et-Cher en application des 2°, 3° et 4° du III de l article R. 313-1 du Code de l Action Sociale et des Familles.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission de sélection d'appel à projets pour la création d'Appartements de Coordination Thérapeutique dans les départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'arrêté n° 2022-DOMS-CISAAP-0054 du 14 avril 2022 portant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de la procédure de l'appel à projets pour la création d'Appartements de Coordination Thérapeutique dans les départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher, et en application du III de l'article L. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres de la commission d'appel à projets social et médico-social avec voix consultative sont :

(au plus) 2 représentants d'usagers spécialement concernés :

Madame Christine BAISSIN, Association AIDES

(au plus) 4 personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en qualité d'experts dans le domaine de cet appel à projets :

Madame Noëlle COUSIN, Cheffe de projet PRAPS (ARS Siège)

Docteur Maryam Oyer-Al Nakib, Conseillère médical (ARS Siège)

Monsieur Cyril Polvoreda-Marti, Responsable de département Personnes en situation de handicap - Personnes confrontées à des difficultés spécifiques (ARS Siège)

ARTICLE 2 : Le mandat de ces membres court uniquement sur la durée de la procédure de l'appel à projets concernant la création de d'Appartements de Coordination Thérapeutique dans les départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher.

ARTICLE 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24 mai 2022  
Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT